

CONSULTATIONS JURIDIQUES

Le Centre Communal d'Action Sociale propose des permanences juridiques, deux mercredis par mois, le soir, de 17h15 à 19h sur rendez-vous.

Ces permanences sont gratuites et assurées par un avocat du Barreau de Versailles. La durée de l'entretien est de 15 minutes.

Elles sont destinées aux habitants de Montigny le Bretonneux

Lieu des consultations

Hôtel de Ville
CCAS
66 rue de la Mare aux Carats
78180 Montigny le Bretonneux

Pour tous renseignements, contacter le CCAS au 01 39 30 30 20

Ces consultations dites « d'orientation » sont destinées à renseigner sommairement l'intéressé sur l'étendue d'un droit, la marche à suivre pour en assurer sa sauvegarde, et déterminer si l'assistance d'un Avocat semble souhaitable.